

Conseil Municipal du 05 octobre 2021

Extrait du registre des Délibérations



D – 8-1/2021

Avenue des
TulipesVente d'une
parcelle

L'An Deux Mille Vingt et Un, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le deux juillet, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoint ; Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Didier PARSY Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Marie MARCHAND	à	Pascal THIBAUT
Lydie YAP	à	Joséphine FARINEAUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN
Serge GOSTIJANOVIC	à	Elisabeth MASSE
Carmen GONZALEZ RUIZ	à	Claude WASILKOWSKI
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Isabelle COLNENNE	à	Esteban GARCIA
Déborah ANDRE	à	Patricia DUVAUX
Charlotte BERTHELOT	à	Cyprien RICHER

Secrétaire de Séance : Sébastien LEBLANC

Rapport de Madame FARINEAUX :

L'implantation du Collège Jean Moulin sur la plaine Caby en 2010 a offert l'opportunité pour les riverains de la rue des Tulipes d'acquérir une petite parcelle de terrain au fond de leurs jardins.

Vu l'avis des Domaines en date du 16 juillet 2021 il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la cession des parcelles de terrain, cadastrées AW236 d'une surface d'environ 16m² et AR41 d'une surface d'environ 9m² (voir plan annexé), à Monsieur Yvon PIETRINS, demeurant 17, avenue des Tulipes, pour un montant de 1 750 euros net vendeur. Il est à noter que les frais annexes à cette vente seront supportés par l'acquéreur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous avant-contrat, acte de vente, et pièces se rapportant à cette vente, faire toutes déclarations et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 13/10/2021

Reçu en préfecture le 13/10/2021

Affiché le

SLOX

ID : 059-215905274-20211005-DEL_8_1_051021-DE

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-
DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD
82 AVENUE KENNEDY – BP 70689
59033 LILLE

Direction régionale des Finances publiques des Hauts-de-France
et du département du Nord
82 Avenue Kennedy – BP 70689
59033 Lille
Division de l'Évaluation domaniale
Téléphone : 03 20 62 42 42

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Marie-Anne BONONI
Téléphone : 00 20 62 80 78
Mél. : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2021-59527-46541
Réf DS : 476947

Lille, le 16/07/2021

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : 17 AVENUE DES TULIPES À SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

VALEUR VÉNALE : 1 750 €

1. SERVICE CONSULTANT : COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE

Affaire suivie par : Ludivine FIQUET

2. Date de consultation	: 16/06/2021
Date de réception	: 16/06/2021
Date de visite	: pas de visite
Date de constitution du dossier « en Etat »	: 16/06/2021

3. OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cessions des OPH (sauf entre OPH et opérations d'accession à la propriété) : Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), art. L.451-5 et R.451-10.

4. DESCRIPTION DU BIEN

ref cad :

- section AW n° 329 pour 16 m²
- section AR n° 41 pour 9 m²

parcelles de terrain formant un tènement de propriété en nature de terrain stabilisé, ne disposant pas d'accès à une voie équipée.

5. SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE
Situation d'occupation : libres d'occupation

6. URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UVC4.1 au PLU publié le 12/12/2019

7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison.

Par référence au marché immobilier local et selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale des parcelles, considérées libres d'occupation, sera fixée à 1 750 €.

8. DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances publiques et par
délégation,
L'inspecteur,

Marie Anne BONOMI